

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 19 SEPTEMBRE 2011, À 19 h 30, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

SONT PRÉSENTS :

Mme	Christine Brisson	Mairesse
MM.	Alain Larouche	Conseiller
	Richard Bélanger	Conseiller
Mmes	Denise Arsenault	Conseillère
	Carole Deschênes	Conseillère
M.	André Veillette	Conseiller
Mmes	Léa Thibault	Conseillère
	Reina Savoie-Jourdain	Conseillère
M.	Régis Deschênes	Conseiller

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	Ghislain Gauthier	Directeur général remplaçant
Mme	Lorna Pineault	Greffière par intérim

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse, madame Christine Brisson, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 31.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 2011-246

Madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée par madame la conseillère Léa Thibault d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 AOÛT 2011

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2011, à 19 h 30, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la greffière par intérim est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes.

Rés. 2011-247

Madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 29 août 2011, à 19 h 30, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général du 12 septembre 2011

4.1.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Rés. 2011-248

Pour faire suite au rapport du directeur de la sécurité publique, permis et certificats portant le numéro DSP2011-08, monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain que la Ville de Baie-Comeau participe à l'embauche d'un préventionniste en vue de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, le tout conditionnellement à la signature d'une entente à intervenir avec la MRC de Manicouagan venant baliser l'ajout d'une telle ressource. En l'occurrence, la directrice des ressources humaines, madame Diane Lapierre, est autorisée à parapher une telle entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 États financiers 2010 – Transport adapté

Rés. 2011-249

Pour faire suite au rapport du directeur de la sécurité publique, permis et certificats portant le numéro URB2011-37, monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain d'approuver les états financiers du transport adapté aux personnes handicapées pour l'année 2010 préparés par monsieur Jacques Dubé, comptable agréé, lesquels établissent la contribution de la Municipalité à ce service pour l'année 2010 à 83 160 \$, de même que des revenus et dépenses équilibrés s'élevant à 432 329 \$. Il est de plus résolu que la Ville de Baie-Comeau confirme sa participation au transport adapté pour l'année 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3 Centre de bénévolat Manicouagan – Nomination d'un représentant

Rés. 2011-250

Pour faire suite au rapport du directeur des loisirs, sports et vie communautaire portant le numéro LO2011-27, monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain que monsieur François LeBlond soit désigné à titre de représentant de la Ville de Baie-Comeau au sein du comité de travail de la Semaine de l'action bénévole 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.4 Listes de comptes 2011-32 et 2011-33

Rés. 2011-251

Monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes portant les numéros 2011-32 et 2011-33, datées respectivement des 29 août et 6 septembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.5 Correspondance : Information au conseil

Rés. 2011-252

Monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain d'accepter pour dépôt la correspondance soumise lors du comité général du 12 septembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général du 19 septembre 2011

4.2.1 Entretien ménager - Centre Henry-Leonard

Rés. 2011-253

Pour faire suite au rapport du directeur des loisirs, sports et vie communautaire portant le numéro LO2011-28, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par madame la conseillère Carole Deschênes d'accorder le contrat

d'entretien ménager du centre Henry-Leonard découlant de l'appel d'offres 11-16 à la Coopérative de maintenance DEL au montant de 328 748,80 \$ taxes incluses, et ce, pour une période de deux ans débutant le 1er octobre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.2 Tournée des Rendez-vous du cinéma québécois

Rés. 2011-254 Pour faire suite au rapport du directeur des arts et de la culture portant le numéro AC2011-19, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par madame la conseillère Carole Deschênes que la Ville de Baie-Comeau accueille la Tournée des Rendez-vous du cinéma québécois lors d'un cocktail, qu'elle lui accorde une subvention de 1000 \$ et qu'elle autorise le directeur des arts et de la culture à signer l'entente de partenariat avec l'organisme à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.3 Attribution d'un nom au terrain synthétique de la polyvalente des Baies

Rés. 2011-255 Pour faire suite à la recommandation CT10-12 du comité de toponymie du 30 novembre 2010, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par madame la conseillère Carole Deschênes d'attribuer le nom « stade des Baies » au nouveau terrain synthétique de la polyvalente des Baies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.4 Attribution d'un nom au pavillon intergénérationnel de l'ancienne église Saint-Sacrement

Rés. 2011-256 Pour faire suite à la recommandation CT10-13 du comité de toponymie du 30 novembre 2010, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par madame la conseillère Carole Deschênes d'attribuer le nom « pavillon Saint-Sacrement » au nouveau pavillon intergénérationnel de l'ancienne église Saint-Sacrement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.5 Liste de comptes 2011-34

Rés. 2011-257 Monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par madame la conseillère Carole Deschênes d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur la liste portant le numéro 2011-34 datée du 12 septembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.6 Correspondance : Information au conseil

Rés. 2011-258 Monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par madame la conseillère Carole Deschênes d'accepter pour dépôt la correspondance soumise lors du comité général du 19 septembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

5.1 Dérogations mineures

5.1.1 109, avenue Parent

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, la mairesse demande aux personnes présentes si elles ont

des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation mineure visant la résidence du 109, avenue Parent.

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire de la résidence du 109, avenue Parent;

Considérant l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2011-259

En conséquence, monsieur le conseiller André Veillette propose, appuyé par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain d'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation et l'agrandissement du garage isolé en cour arrière de la résidence située au 109, avenue Parent. Ainsi, ledit garage possède une marge de recul latérale variant de 0,58 à 0,63 mètre et une marge de recul arrière de 0,65 pour son agrandissement, et ce, calculée à partir du revêtement alors que la réglementation municipale prévoit un minimum de 0,90 mètre pour ce type de bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.2 1108, rue Boucher

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, la mairesse demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation mineure visant la résidence du 1108, rue Boucher.

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par la propriétaire de la résidence du 1108, rue Boucher;

Considérant l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2011-260

En conséquence, monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par monsieur le conseiller Alain Larouche d'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation du garage isolé en cour arrière de la résidence située au 1108, rue Boucher. Ainsi, ledit garage possède une marge de recul latérale variant de 0,97 à 0,81 mètre et une marge de recul arrière de 0,65 mètre au coin nord-est, et ce, calculée à partir du revêtement alors que la réglementation municipale prévoit un minimum de 0,90 mètre pour ce type de bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.3 32A, avenue Laurier

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, la mairesse demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation mineure visant la résidence du 32A, avenue Laurier.

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire de la résidence du 32A, avenue Laurier;

Considérant l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2011-261

En conséquence, madame la conseillère Reina Savoie Jourdain propose, appuyée par madame la conseillère Denise Arsenault d'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation de la remise en cour arrière de la résidence située au 32A, avenue Laurier. Ainsi, ladite remise possède une marge de recul latérale variant de 0,50 à 0,60 mètre alors que la réglementation municipale prévoit un minimum de 0,90 mètre pour ce type de bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Demande de PIIA – 166, avenue Champlain

Considérant le projet d'agrandissement et de relocalisation d'un escalier intérieur concernant la propriété située au 166, avenue Champlain;

Considérant les dispositions de la réglementation municipale concernant le plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable pour les résidences patrimoniales du quartier Sainte-Amélie;

Considérant l'étude effectuée par le Service de l'urbanisme et la recommandation du comité consultatif sur ce projet;

Rés. 2011-262

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par madame la conseillère Denise Arsenault de refuser la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la résidence du 166, avenue Champlain, laquelle projette l'agrandissement et la relocalisation d'un escalier intérieur, ce qui occasionne des impacts sur les traits architecturaux. Le projet comprend également l'empiètement en façade sur une largeur d'un mètre, l'élimination de deux ouvertures au vestibule de même que l'ajout d'une fenêtre en saillie. Les motifs du refus s'appuient sur le fait que la restauration d'une propriété doit se faire en respectant la forme, la construction, la pente des toits ainsi que le style des bâtiments anciens propre à la zone patrimoniale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ADOPTION DE RÉGLEMENTS

7.1 Règlement 2011-803 concernant les animaux

Considérant que le conseil municipal juge nécessaire, dans un but de bon ordre et de sécurité publique, de réglementer la garde et l'élimination des animaux domestiques et sauvages;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 20 juin 2011;

Rés. 2011-263

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par madame la conseillère Carole Deschênes d'adopter le Règlement 2011-803 concernant les animaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Règlement 2011-804 relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la ville de Baie-Comeau

Considérant que la Ville de Baie-Comeau estime qu'il est opportun et dans l'intérêt public de réglementer en matière d'entreposage, de collecte et d'élimination des matières résiduelles;

Considérant que la Ville de Baie-Comeau est signataire de l'entente du 17 juin 2009 relative à la Régie de gestion des matières résiduelles Manicouagan, ci-après nommée « la Régie »;

Considérant que selon l'article 10 de ladite entente, la Régie a comme principales responsabilités l'enlèvement et le transport des matières résiduelles, la cueillette sélective, le transport et traitement des matières recyclables ainsi que l'enlèvement, le transport et le traitement des matières putrescibles;

Considérant qu'il y a lieu d'abroger le chapitre IV et ses amendements du Règlement 96-483 concernant les nuisances et l'environnement et de le remplacer par le présent règlement;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 20 juin 2011;

Rés. 2011-264

En conséquence, monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault d'adopter le Règlement 2011-804 relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Urbanisme – Adoption d'un premier projet de règlement modifiant le Règlement 2009-760 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

Rés. 2011-265

Madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes d'adopter en premier projet de règlement une modification au Règlement 2009-760 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, et ce, conformément au projet déposé à la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Urbanisme – Adoption d'un premier projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Rés. 2011-266

Madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Alain Larouche d'adopter en premier projet de règlement une modification au Règlement 2003-644 concernant le zonage, et ce, conformément au projet déposé à la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. AVIS DE MOTION

8.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 2009-760 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

Monsieur le conseiller Alain Larouche donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2009-760 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. De plus, il demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

8.2 Projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Madame la conseillère Carole Deschênes donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage. De plus, elle demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions. La période de questions débute à 19 h 50.

Plusieurs personnes interviennent relativement à l'adoption du Règlement concernant les animaux.

10. FERMETURE DE LA SÉANCE

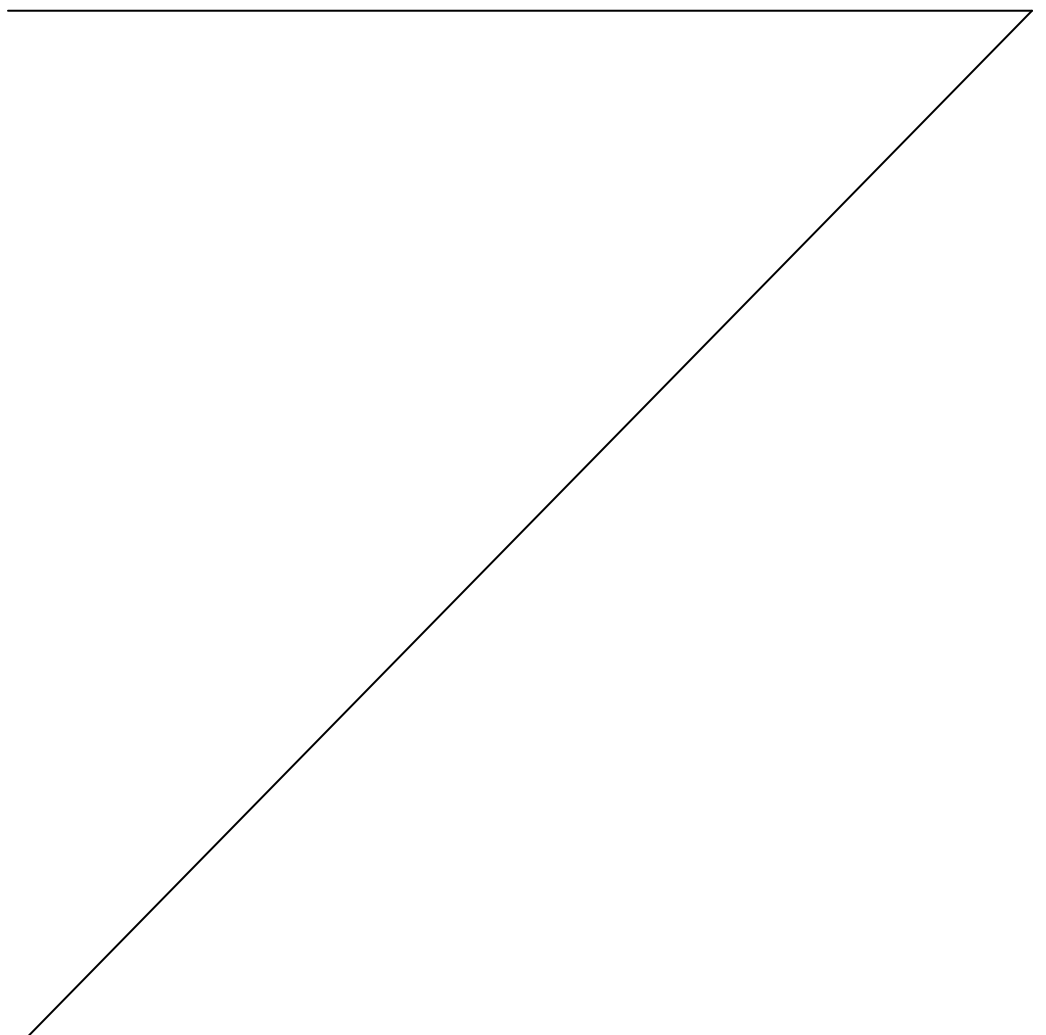
Rés. 2011-267

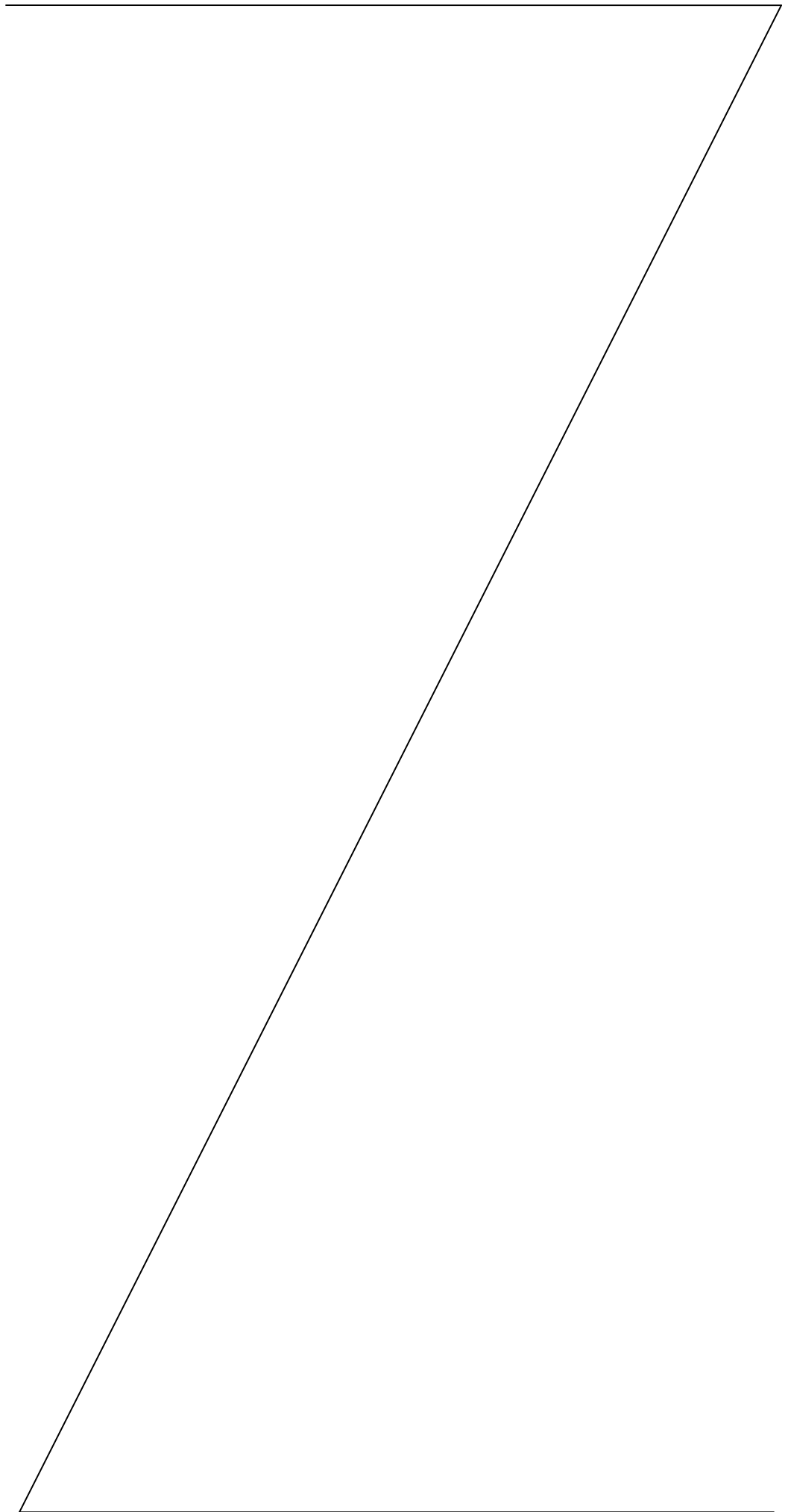
L'ordre du jour étant épuisé, madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes que la présente séance soit et est levée, il est 20 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CHRISTINE BRISSON,
MAIRESSE**

**LORNA PINEAULT,
GREFFIÈRE PAR INTÉRIM**





6108